

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2009

Séance du 3 mars 2009

CG 09/1^{ère}/V-11

**REGLEMENT DEPARTEMENTAL
D'AIDE SOCIALE**

—

Aux termes de sa délibération n° 99/4^{ème}/V-2 en date du 24 juin 1999, l'Assemblée Départementale a adopté le règlement départemental d'aide sociale définissant les règles selon lesquelles sont accordées les prestations d'aide sociale relevant de la compétence du Département.

L'évolution constante de la réglementation m'a conduit, depuis lors, à vous présenter différents rapports portant modifications ou additifs au document précédemment adopté.

Aussi m'est-il apparu opportun de vous présenter, aujourd'hui, un règlement actualisé, dont vous trouverez l'intégralité en annexe et sur lequel je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

◆

◆ ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale n° 99/4^{ème}/V-2 du 24 juin 1999 adoptant le règlement départemental d'aide sociale définissant les règles selon lesquelles sont accordées les prestations d'aide sociale relevant de la compétence du Département,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Adopte le règlement départemental d'aide sociale actualisé tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,